



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TGV Est

Question écrite n° 8248

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement que les retards pris dans la conception et la réalisation du TGV Est nuisent gravement aux intérêts économiques et sociaux des régions concernées, y compris pour ce qui regarde la desserte de Strasbourg, capitale européenne, siège du Parlement européen et la pénétration des régions d'Europe situées au-delà du Rhin et du Danube. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser le calendrier prévisionnel de cette réalisation essentielle à l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Le TGV Est européen a été déclaré d'utilité publique le 14 mai 1996 par décret en Conseil d'Etat. En juillet 1997, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a rappelé, conjointement avec le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'intérêt que le Gouvernement attache à la réalisation du TGV Est, mais aussi son souci que toutes les conditions permettant sa réalisation soient réunies. Des échanges approfondis se sont engagés entre les différents ministères compétents afin de mettre en place, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, le plan de financement de la première étape du projet et permettre que des décisions quant à ce projet soient désormais rapidement annoncées.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8248

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4737

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 724